DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :
Madame Anne GALLO donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES, Monsieur Rabah DJEDDOU donne pouvoir à Madame Maria Silvia MONTEIRO

Absents :
Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON

Madame Lucette ALAIN est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 20

Finances

D2025_36 DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de soutenir les collectivités locales dans leurs projets, l'Etat, à travers les dotations d'investissement comme la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), participe au financement des investissements.

La commune de Torcy n'est pas éligible à la DETR, mais uniquement à la DSIL. Le programme de cette dotation est assuré par le préfet de région, sur propositions des préfets de département.

Cette dotation peut être mobilisée pour financer les projets des collectivités concourant aux grandes catégories d'investissement identifiées par la loi, fixées à l'article L2334-42 du CGCT, elles sont au nombre de six :

- La rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements;
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- La création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires ;

- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La DSIL est également destinée à financer la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Les actions éligibles sont destinées notamment à :

- Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population,
- Développer l'attractivité des territoires,
- Stimuler l'attractivité des bourgs-centres,
- Développer le numérique et la téléphonie mobile,
- Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Au titre de l'appel à projet DSIL2025, la commune de Torcy a déposé un premier projet concernant la rénovation du Gymnase du Lac. Il s'agissait d'une demande 2024, qui a pu être redéposée sur l'appel à projet 2025.

Au titre de l'appel à projet DSIL2025, la commune de Torcy souhaite également déposer un deuxième projet concernant l'aménagement des bords du lac de Torcy, rive urbaine.

Le Lac de Torcy, site naturel classé ZNIEFF, possède un fort potentiel pour devenir un lieu emblématique alliant attractivité et préservation écologique.

Depuis 2020, la municipalité mène une réflexion pour un aménagement structuré en plusieurs phases, avec l'objectif de pouvoir faire le tour du lac, sur un parcours mobilité douce.

Une nouvelle phase va être lancée en 2025, pour l'aménagement des bords du lac côté rive urbaine, sur un linéaire de 2.2km entre le Centre de Loisirs et la Base nautique.

La municipalité est accompagnée par le Cabinet Paysagiste Concepteur Mayot et Toussaint, qui élabore actuellement un avant-projet programmatique.

Les principaux objectifs du projet sont :

1. Amélioration des cheminements et des infrastructures :
    - Élargissement et sécurisation des chemins pour les piétons et les cyclistes.
    - Accessibilité universelle (PMR) sur une partie du parcours.
    - Mobilier moderne et harmonisé.
    - Signalétique cohérente et informative.
2. Permettre aux habitants de se réapproprier cet espace naturel de manière conviviale
    - Aire de jeux, parcours santé, pump track, et zones sportives (volley, pétanque, street workout...).
    - Espaces pour pique-niques et détente.
3. La Préservation écologique au cœur du projet :
    - Gestion différenciée des espaces verts.
    - Protection renforcée des zones naturelles sensibles,
    - Sensibilisation à la biodiversité avec des points pédagogiques.
4. Un atout majeur pour améliorer l'image de la commune et renforcer l'attractivité du territoire
    - Amélioration du cadre de vie des habitants
    - Développer le tourisme durable
    - Créer un modèle d'aménagement durable et intégré

Coût global prévisionnel HT du projet : 1 500 000 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Torcy souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DSIL 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			1 370 000€	
Maîtrise d'oeuvre			80 000 €	
Bureau de contrôle technique			5 000 €	
Bureau coordination SPS			5 000 €	
Etudes - divers			40 000 €	
COÛT TOTAL PROJET			**1 500 000€**	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
ETAT – DSIL 2025			565 000 €	38%
Conseil départemental (AAP 2025)	20-12-2024		35 000 €	2%
Europe (FEDER)			600 000 €	40%
Sous-Total financements publics			**1 200 000 €**	**80 %**
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			300 000 €	20 %
Sous-Total autofinancement			**300 000 €**	**20 %**
TOTAL FINANCEMENTS			1 500 000 €	100 %

Vu la loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023, articles 137-167 **;**
Vu l'Appel à projets DETR/DSIL 2025 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment l'article L2334-42 ;
Vu la délibération N°D2025-025 en date du 9 avril 2025 adoptant le Budget Principal 2025 ;
Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D' ADOPTER** l'opération d'Aménagement des bords du lac de Torcy – Rive Urbaine, projet présenté ainsi que son plan de financement ;

Article 2 : **D' APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

Article 3 : **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titres des subventions ;

Article 4 **: D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL et à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :
16 Pour

4 Contre
Monsieur Roland FUCHET, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU, Madame Josette DESVIGNES

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Lucette ALAIN,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TORCY 71210

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ..... 10 AVR. 2025 ...
et publié, affiché ou
notifié le ..... 10 AVR. 2025 .....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210